

VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 3 OCTOBRE 2011

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 3 octobre 2011 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Rita D. Turriff, Lysanne Desrosiers, June Smith et Marjolaine Veilleux ainsi que Messieurs les Conseillers Raynald Banville et Stéphane Dion, formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.

Sont aussi présents : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que M. Gaétan Cayouette, Assistant secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION #11-10-155
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. le Conseiller Stéphane Dion et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION #11-10-156
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture et présences.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de :
 - 3.1 la séance régulière tenue le 6 septembre 2011;
 - 3.2 la séance extraordinaire du 13 septembre 2011.
4. Rapports mensuels des sous-comités :
 - 4.1 Conseil d'arrondissement;
 - 4.2 CCU;
 - 4.3 Comité de développement;
 - 4.4 Comité des Loisirs;
 - 4.5 Comité d'embellissement.
5. Rapport sur la trésorerie :
 - 5.1 Comptes à payer;
 - 5.2 Résolutions, factures supplémentaires, etc.
6. Lettres et correspondance.
7. Varia ouverts :
 - 7.1 Mandat donné à M. Nelson Banville afin de déterminer la ligne des hautes eaux sur les deux terrains où l'enrochement est nécessaire afin de protéger la rue Beach : résolution;
 - 7.2 Embauche de M. Frédéric Richard pour le poste de Directeur des travaux publics : résolution;
 - 7.3 Règlement #11-58 amendant le règlement # 06-27 concernant les nuisances publiques : résolution;
 - 7.4 Avis de motion concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux : résolution;
 - 7.5 Nomination des signataires du contrat de prêt pour le règlement #11-57 qui amendait le règlement #10-49 : résolution;
 - 7.6 Autorisation donnée au maire afin de lui permettre de signer le protocole d'entente concernant le projet d'alimentation en eau potable : résolution;
 - 7.7 Ajout de 800.00 \$ pour la servitude à M. Sylvain Migneault pour un total de 3500.00 \$: résolution;
 - 7.8 Autorisation donnée au maire et au secrétaire-trésorier de signer le protocole d'entente pour le programme de création d'emplois en loisir pour le milieu rural.
 - 7.9 Propriétaire de boisé M. André Émond : résolution
8. Période de questions.
9. Levée de la séance.

3- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE:

3.1 La séance régulière tenue le 6 septembre 2011

3.2 La séance extraordinaire tenue le 13 septembre 2011

RÉSOLUTION #11-10-157

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2011 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2011

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le mardi 6 septembre 2011 et une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le mardi 13 septembre 2011 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux tels que soumis.

4- RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme June Smith, présidente du conseil d'arrondissement MacNider, mentionne que les mêmes items que ceux à l'ordre du jour de la précédente réunion ont été traités. En plus, il a été résolu de payer à même le budget d'arrondissement la facture pour la traduction du plan d'affaire au montant de 1250.00 \$ taxes incluses et a été résolu d'autoriser le secrétaire à faire des corrections aux procès-verbaux.

4.2 Comité consultatif d'urbanisme

Nil

4.3 Comité de développement.

Prochaine réunion le 18 octobre 2011

4.4 Comité des Loisirs

NIL

4.5 Comité d'embellissement

Le 5 à 7 du concours Métis-sur-Mer en fleurs a été un grand succès avec la participation de 110 convives.

Voici la liste des gagnants par catégorie :

	<u>Commerce Et Institution</u>	<u>Ferme</u>	<u>Résidence</u>	<u>Coup de cœur - Beauté Visuelle</u>
<u>1^{er} PRIX</u>	LE CAMPING ANNIE	ROGER ST-LAURENT ET ADÈLE CHARRON	NORMAND ST-LAURENT ET FRANCE GAUTHIER	MARIE-PAULE OUELLET- ISABEL
<u>2^E PRIX</u>	THE PRESBYTERIAN CHURCH	MARC DUBÉ	THÉRÈSE LEBEL-DUBÉ ET DIANE DUBÉ	
<u>3^E PRIX</u>	L'AUBERGE DU GRAND FLEUVE	ROGER CASTONGUAY ET RACHÈLE GENDRON	GÉRALD LEMIEUX ET MARTINE CARON À ÉGALITÉ AVEC STÉPHANE MARCHETERRE ET MARIE-HÉLÈNE DUBÉ	

5-RAPPORT SUR LA TRÉSORERIE.

5.1 Comptes à payer.

RÉSOLUTION #11-10-158 **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Mme la Conseillère Marjolaine Veilleux et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de septembre pour un montant de 166 189.70 \$ adopte la liste des comptes à payer de septembre pour un montant de 16 652.44 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes au montant de 16 652.44 \$

5.2 Résolutions, factures supplémentaires, etc.

Nil

6- LETTRES ET CORRESPONDANCE.

Aucune lettre et correspondance.

7- VARIA OUVERT

7.1 Mandat donné à M. Nelson Banville afin de déterminer la ligne des hautes eaux sur les deux terrains où l'enrochement est nécessaire afin de protéger la rue Beach : résolution

RÉSOLUTION #11-10-159 **MANDAT DONNÉ À M. NELSON BANVILLE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, AFIN DE DÉTERMINER LA LIGNE DES HAUTES EAUX SUR LES DEUX TERRAINS OÙ L'ENROCHEMENT EST NÉCESSAIRE AFIN DE PROTÉGER LA RUE BEACH**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer donne le mandat d'arpentage à M. Nelson Banville afin de déterminer la ligne des hautes eaux sur deux propriétés connues comme partie du lot 318 et partie du lot 47 où l'enrochement est nécessaire pour protéger la rue Beach. Le montant sera pris à même le surplus accumulé.

7.2 Embauche de M. Frédéric Richard pour le poste de Directeur des travaux publics : résolution

RÉSOLUTION #11-10-160 **EMBAUCHE DE M. FRÉDÉRIC RICHARD POUR LE POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Mme la Conseillère June Smith et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer embauche M. Frédéric Richard comme Directeur des travaux publics. M. Richard entrera en poste dès octobre 2011 et succèdera par la suite à M. Tim Astle dès que ce dernier aura terminé avec la Ville à la fin 2011.

7.3 Règlement #11-58 amendant le règlement #06-27 concernant les nuisances publiques : résolution

RÉSOLUTION #11-10-161 **RÈGLEMENT #11-58 AMENDANT LE RÈGLEMENT #06-27 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES**

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTIS-SUR-MER

RÈGLEMENT NO. 11-58

**CONCERNANT DES AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT #06-27
PORTANT SUR LES NUISANCES PUBLIQUES**

ATTENDU QUE Le Directeur général mentionne que ce règlement a pour but d'amender le règlement numéro 06-27 afin d'ajouter des articles portant sur la paix, l'ordre et la sécurité publique ;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 6 septembre 2011 ;

En conséquence il est proposé par M. le Conseiller Stéphane Dion et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer décrète et statue par le présent règlement ce qui suit :

1. AJOUTER ARTICLE 3.1

ARTICLE 3.1 Assemblée, rassemblement et festivité

Constitue une nuisance et est prohibé le fait, pour toute personne :

- 1) de faire du tapage, de pousser des cris, de proférer des injures, de vociférer ou de rire sur le domaine public ou sur la propriété privée de manière à troubler la paix du voisinage;
- 2) de tenir une assemblée, un rassemblement, un attroupement ou un défilé sur le domaine public sans avoir au préalable obtenu une autorisation de la Ville.

2. AJOUTER ARTICLE 3.2

ARTICLE 3.2 Comportement importun

Constitue une nuisance et est prohibé le fait, pour toute personne :

- 1) d'injurier les personnes qui doivent administrer et appliquer les règlements municipaux ou de tenter de les intimider par des gestes, actes ou comportements répréhensibles;
- 2) de s'immobiliser, de rôder ou flâner sur le domaine public sans motif valable ou sans le consentement du propriétaire ou du gardien des lieux;
- 3) de gêner, d'importuner, d'intimider, de menacer ou d'incommoder toute personne se trouvant ou circulant sur le domaine public;
- 4) d'allumer ou d'entretenir des feux sur le domaine public ou à l'extérieur des bâtiments ailleurs que dans un barbecue ou un foyer extérieur sans permission des autorités concernées.

3. AJOUTER ARTICLE 3.3

ARTICLE 3.3 Désordre public

Constitue une nuisance et est prohibé le fait, pour toute personne :

- 1) de se trouver dans un centre communautaire en dehors des heures d'ouverture, dans un parc, sur un terrain de jeux ou toute autre place publique entre 23h et 7h sans autorisation préalable de la Ville;
- 2) d'être en état d'ivresse ou sous l'influence des narcotiques sur le domaine public;
- 3) d'apporter avec elle ou de consommer des boissons alcooliques sur le domaine public, un champ ou un lot vacant, sauf dans le cadre d'une activité pour laquelle un permis a dûment été émis par l'autorité compétente.

4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion : 6 septembre 2011
Adoption le 3 octobre 2011
Par la résolution no. 11-10-161

7.4 Avis de motion concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux : résolution

RÉSOLUTION #11-10-162 **AVIS DE MOTION CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE** **DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par Mme la Conseillère Marjolaine Veilleux dans le but d'adopter le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux à une séance ultérieure.

Marjolaine Veilleux

7.5 Nomination des signataires du contrat de prêt pour le règlement #11-57 qui amendait le règlement #10-49

RÉSOLUTION #11-10-163 **NOMINATION DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE PRÊT POUR LE** **RÈGLEMENT#11-57 QUI AMENDAIT LE RÈGLEMENT #10-49**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme M. Jean-Pierre Pelletier, maire et M. Gaétan Cayouette, assistant secrétaire-trésorier comme signataires du contrat de prêt auprès de la Caisse Populaire de Mont-Joli, pour le règlement #11-57 qui amendait le règlement #10-49 « Augmentation des coûts – Alimentation en eau potable

7.6 Autorisation donnée au maire afin de lui permettre de signer le protocole d'entente concernant le projet d'alimentation en eau potable : résolution

RÉSOLUTION #11-10-164 **AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE AFIN DE LUI PERMETTRE DE SIGNER** **LE PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LE PROJET D'ALIMENTATION** **EN EAU POTABLE**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise M. Jean-Pierre Pelletier, maire à signer le protocole d'entente entre Le Ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire et la Ville de Métis-sur-Mer relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités concernant le projet en alimentation en eau potable.

7.7 Ajout de 800.00 \$ pour la servitude à M. Sylvain Migneault pour un total de 3500.00 \$: résolution

RÉSOLUTION #11-10-165
AJOUT DE 800.00 \$ POUR LA SERVITUDE À M. SYLVAIN MIGNEAULT POUR UN TOTAL DE 3500.00 \$

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer paie à M. Sylvain Migneault un surplus de 800.00 \$ pour la servitude donnée à la Ville concernant le nouveau tronçon d'aqueduc. Le montant total de la servitude s'élève maintenant à 3 500 \$.

7.8 Autorisation donnée au maire et au secrétaire-trésorier de signer le protocole d'entente pour le programme de création d'emplois en loisir pour le milieu rural.

L'autorisation avait été accordée à M. Gaétan Cayouette assistant secrétaire-trésorier par la résolution #11-03-45 de la séance extraordinaire du 15 mars 2011. Aucun changement n'est nécessaire.

7.9 Propriétaire de boisé M. André Émond : résolution

RÉSOLUTION #11-10-166
PROPRIÉTAIRE DE BOISÉ : M. ANDRÉ ÉMOND

Il est proposé par M. le Conseiller Stéphane Dion et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer demande à M. André Émond, propriétaire d'un boisé à Métis-sur-Mer, d'enlever immédiatement de la voie publique (5^e rang), y compris l'emprise du chemin, le bois qu'il a coupé ou qu'il a fait couper. En plus, le Conseil lui demande de réparer les dégâts causés au chemin (5^e rang) par sa machinerie. Advenant que les actions énumérées ci-haut ne soient pas effectuées dans un délai raisonnable, la municipalité s'engage à faire faire les travaux aux frais de M. André Émond.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 00 et s'est terminée à 20 h 10

9- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #11-10-167
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Raynald Banville propose que la présente séance soit levée à 20 h 15.

Approuvé à la séance tenue le :

Jean-Pierre Pelletier, Maire

Stéphane Marcheterre
Directeur général et secrétaire-trésorier